

3 juin 2024
Millau

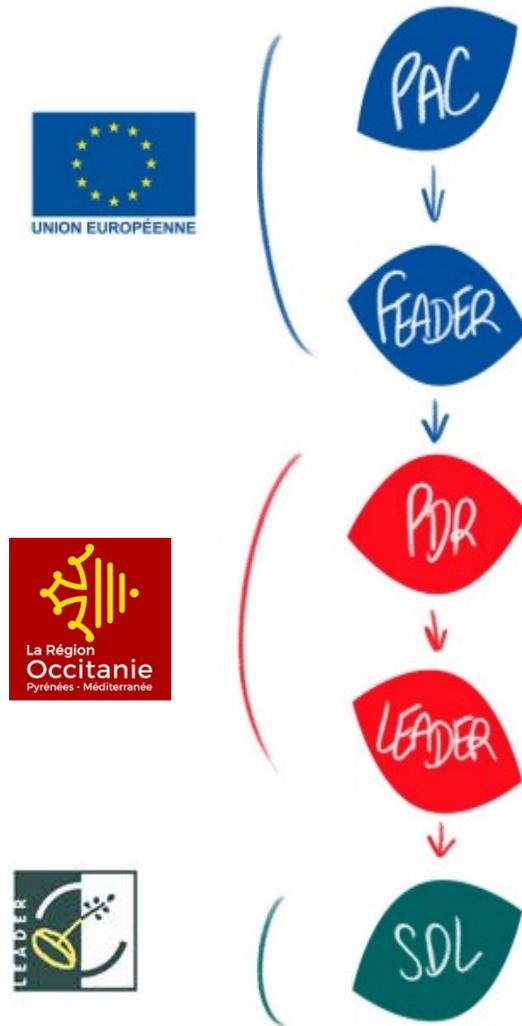
Comité de programmation LEADER

Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

UN PROGRAMME LEADER, POURQUOI, par QUI ?



Le dispositif LEADER (Liaison entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) donne les moyens financiers et humains pour accompagner les projets d'un territoire par l'intermédiaire d'un GAL (Groupe d'Action Locale).

CANDIDATURE

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Grands Causses Lévézou a candidaté le 28 octobre 2022 à l'appel à projet LEADER 2023-2027 lancé par la Région Occitanie.

Ce nouveau programme s'appuie sur le projet de territoire, issue de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses et du SCOT Lévézou, ainsi que sur une phase de concertation avec les collectivités et acteurs du territoire et s'articulera autour de 2 défis majeurs et transversaux :

- La résilience au changement climatique
- L'attractivité et le développement sociétal du territoire

Cette candidature a été retenue le 12 décembre 2022.

UN PROGRAMME LEADER, PAR QUI ?

Le Gal Grands Causses Lézézou est porté
le Parc Naturel Régional des Grands
Causses.

9 Communautés de communes
109 Communes
80 801 habitants



COMPOSITION DES MEMBRES

Le comité de programmation, composé d'acteurs publics et d'acteurs privés est piloté par un Président. Ce comité définit avec l'équipe technique du GAL la stratégie locale et les critères de sélections des projets et vote de la subvention LEADER.

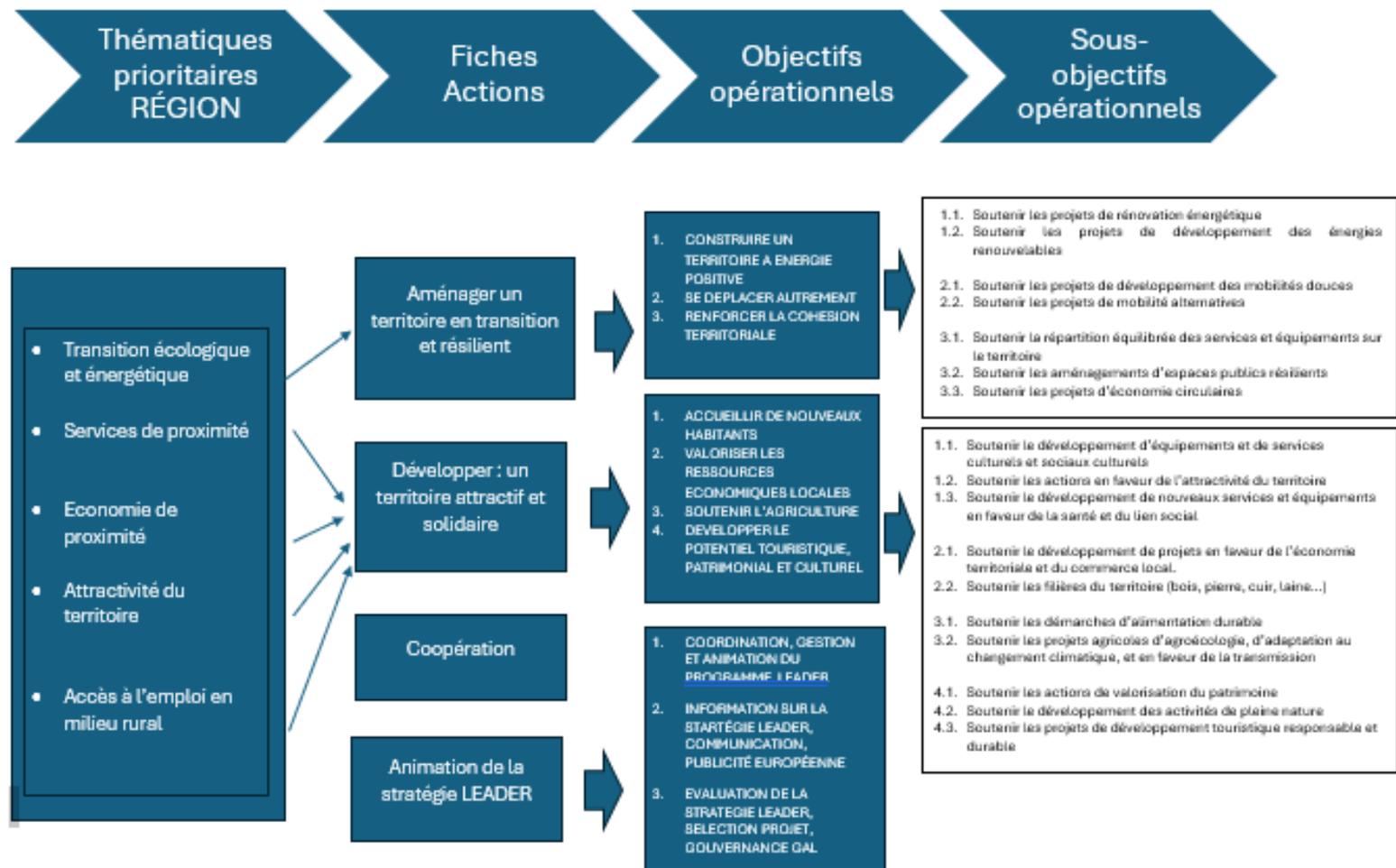
Il est réparti en : 2 collèges

POUR QUELLE STRATEGIE ?

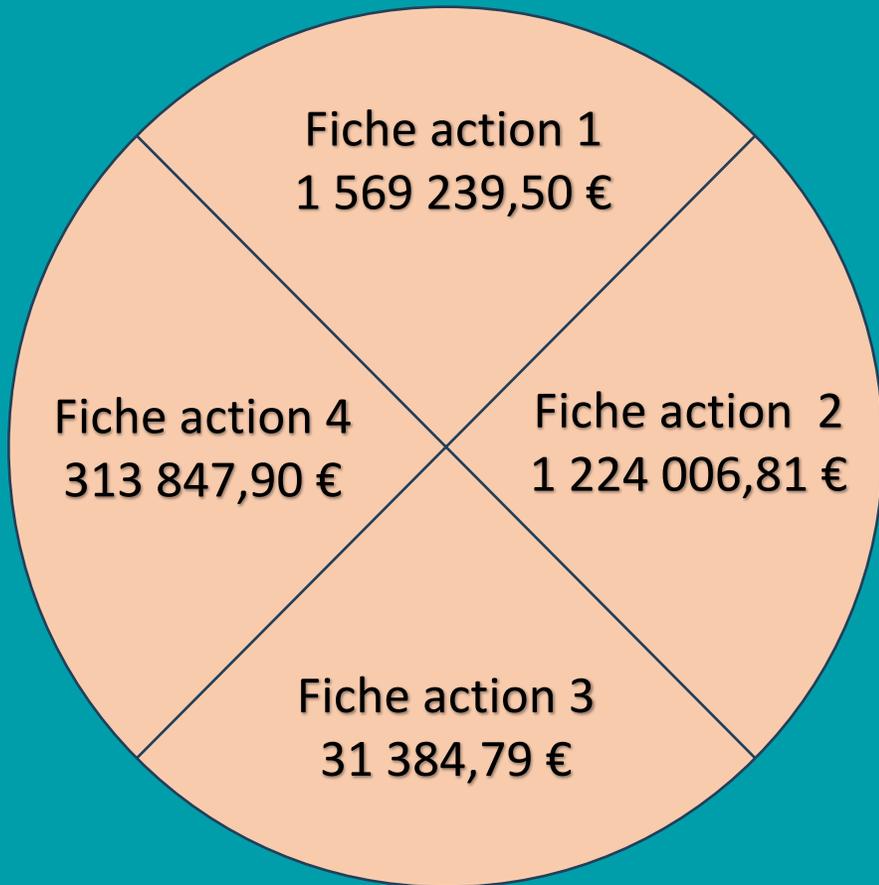
Accompagner les initiatives émergentes innovantes autour des principes fondamentaux, déclinées en 4 fiches actions.

- ❖ Fiche Action 1 : Aménager un territoire en transition et résilient :
- ❖ Fiche Action 2 : Développer un territoire attractif et solidaire
- ❖ Fiche Action 3 : Coopération
- ❖ Animation de la stratégie LEADER

LOGIGRAMME



L'ENVELOPPE FINANCIERE



Une enveloppe de
3 138 479.00 d'euros a
été allouée au
territoire

MONTAGE FINANCIER



COFINANCEMENT
PUBLIC

(Etat, Région, Département)
EPCI, Commune

SUBVENTION
LEADER

UNE EQUIPE TECHNIQUE DEDIEE

- ✓ Julie ALINAT : julie.alinat@parc-grands-causses.fr – 07.87.36.14.10
- ✓ Eric FAUCONNIER : eric.fauconnier@parc-grands-causses.fr - 07.43.36.87.44

Animateur et Gestionnaire du Programme LEADER



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

LE CIRCUIT D'ACCOMPAGNEMENT D'UN PORTEUR DE PROJET EN 4 ETAPES

- 1) Rencontre de l'équipe LEADER
- 2) Dossier administratif & cofinancements
- 3) Comité de Programmation
- 4) Paiement

LA FICHE D'OPPORTUNITE & DESCRIPTIVE

Ces fiches sont indispensables pour tout dépôt de la demande d'aide sur le logiciel EUROPAC.

Elles permettent de vérifier la cohérence avec la stratégie du GAL Grands Causses Lévézou.

Attention : cette fiche ne vaut pas sélection ni promesse d'aide.

PLATEFORME / EUROPAC



Formulaire 100% dématérialisé :



Déposez votre dossier
en ligne



Suivez l'avancée de
votre demande



Échangez facilement
avec nos équipes

LES PRICIPALES REGLES A RETENIR

- ❖ Fiche d'opportunité et descriptive du projet
- ❖ Éligibilité des dépenses : typologie de dépenses contenues dans les fiches actions
- ❖ Eligibilité géographique : Territoire du GAL
- ❖ Obligation en matière de publicité
- ❖ Règles de dépenses publiques et plan de financement
- ❖ Un outil de gestion informatisé : EUROPAC

BILAN DU PROGRAMME 2014-2022

L'ancien programmation, c'est :

- 5 592 653,00 €
- 8 années de mise en œuvre
- 22 comités de programmation
- 117 projets financés 90% publics 10% privés
- 100% de l'enveloppe consommée
- Environ 67 € par habitant : soit 8.40€/an/habitant
- 1.5 etp pour assurer l'animation
- Un comité de programmation public / privé

INSTALLATION DU COMITE DE PROGRAMMATION

composition, fonctionnement et adoption du règlement intérieur

- 1) Installation des membres du CP
- 2) L'élection du Président du GAL Grands Causses
Lévezou
- 3) Adoption du règlement intérieur